

4 軍隊を提供した国又は軍艦若しくは軍用機の所属国の郵政庁は、特別の合意がない限り、仲介郵政庁に対し、第四十八条の規定に従つて算出される閉袋の継越料及び第六十五条の規定に従つて算出される航空運送料を支払う義務を有する。

第三部 通常郵便物の航空運送

第一章 総則

第五十四条 航空通常郵便物

航空路によつて運送される通常郵便物は、「航空通常郵便物」という。

第五十五条 航空書簡

1 各郵政庁は、航空書簡の差出しを認める権能を有する。航空書簡は、航空通常郵便物とする。

2 航空書簡は、適宜に折りたたみ、かつ、なるべく四辺ののり付けした一枚の紙から成るものとし、その大きさは、この形態において次のとおりとする。

(a) 最小限度

書状について規定する大きさ

(b) 最大限度

長さ二二〇ミリメートル、幅一一〇ミリメートル

また、その長さは、幅に二の平方根（近似値一・四）を乗

4. Sauf entente spéciale, l'Administration du Pays qui a mis à disposition l'unité militaire ou dont relèvent les bâtiments ou avions de guerre est responsable, envers les Administrations intermédiaires, des frais de transit des dépêches calculés conformément à l'article 48 et des frais de transport aérien calculés conformément à l'article 65.

Troisième partie

Transport aérien des envois de la poste aux lettres

Chapitre I

Dispositions générales

Article 54

Correspondances aériennes

Les envois de la poste aux lettres transportés par la voie aérienne sont désignés "correspondances aériennes".

Article 55

Aéropostales

1. L'Union Administrative a le droit d'administrer les aéropostales, qui sont des correspondances aériennes.

2. L'aéroposte est caractérisée par une feuille de papier, convenablement plié et collée de préférence sur toutes ses faces, dont les dimensions, sous cette forme, doivent être les suivantes :

a) dimensions minimales, dérogant à celles prescrites pour les lettres :

b) dimensions maximales : 110 mm x 220 mm.

et toutes les dimensions sont égales ou supérieures à la longueur multipliée par 2 (sauf disposition 1. a). Le verso

じたもの以上とする。そのように折りたたんだ紙片の表面となつた部分は、あて名に用いられているものとし、必ず「Aérogramme」の印刷した表示（これに相当する差出国の言語による表示が併記されていてもよい。）を有していなければならない。航空書簡は、いかなる物品をも包有してはならない。航空書簡は、差出国の規則が許す場合には、書留として発送することができる。

3 各郵政庁は、2に定める制限内で、航空書簡の発行、製造及び売りさばきの条件を定める。

4 航空書簡として差し出された航空通常郵便物で1から3までに定める条件を満たしていないものは、第五十九条の規定に従つて取り扱う。もつとも、郵政庁は、そのような郵便物をすべての場合に平路面路によつて送達する権能を有する。

第五十六条 増料金の航空通常郵便物及び増料金の航空通常郵便物

1 航空通常郵便物は、料金との関係上、増料金のある航空通常郵便物と増料金のない航空通常郵便物とに分けられる。

2 航空通常郵便物については、原則として、この条約及び約定によつて許される料金のほかに、航空運送の増料金を徴収する。第十四条及び第十五条の郵便物に対しても、航空運送の増料金を課する。それらの通常郵便物は、増料金のある航空通常郵便物とする。

3 郵政庁は、名あて国の郵政庁に通報することを条件として、航空運送の増料金を徴収しない権能を有する。この条件で差

de la poste, sans préjudice de l'application de l'article 21, paragraphe 2, point 1, du présent règlement. La mention "aérogramme" est imprimée sur le papier et doit être accompagnée de la mention "Aérogramme". Les aérogrammes doivent être adressés au pays d'origine. Le langage de l'adresse doit être celui du pays d'origine. Les aérogrammes ne peuvent pas être utilisés pour l'expédition de lettres ou de documents de nature commerciale ou administrative.

3. Les administrations postales, dans les limites définies au 2, ont le pouvoir d'émettre, de fabriquer et de vendre des aérogrammes.

4. Les correspondances aérées déposées comme aérogrammes n'ont pas à remplir les conditions fixées à l'article 21, paragraphe 2, point 1, du présent règlement. Néanmoins, les administrations postales ont la faculté de les transporter dans leur pays par la voie de surface.

Article 56

Correspondances aérées surtaxées et non surtaxées

1. Les correspondances aérées se subdivisent, sous le rapport des taxes, en correspondances aérées surtaxées et en correspondances aérées non surtaxées.

2. En principe, les correspondances aérées acquittent en sus des taxes affranchies par le Convention et les lois d'arrangements des surfaces de transport aérées, les taxes postales visées aux articles 14 et 15 sont perçues des mêmes surfaces. Toutes les correspondances sont dénommées correspondances aérées surtaxées.

3. Les administrations postales ont la faculté de ne percevoir aucune surtaxe de transport, au cas, lorsque et en vertu de l'arrangement des surfaces de transport aérées, les taxes postales visées aux articles 14 et 15 sont perçues des mêmes surfaces. Toutes les correspondances sont dénommées correspondances aérées surtaxées.

出しを認められる通常郵便物は、増料金のない航空通常郵便物とする。

4 第十三条に規定する郵便業務上の通常郵便物（万国郵便連合の機関及び限定連合が差し出すものを除く。）については、航空増料金を支払わない。

5 前条の航空書簡については、差出国において増料金のない第一重量段階の書状について適用される料金の額よりも低い料金を徴収する。

第五十七条 増料金又は併合料金

1 郵政庁は、送達について徴収する航空増料金を定める。郵政庁は、増料金の決定にあたり、第十七条に定める重量段階よりも細分された重量段階を採用する権能を有する。

2 郵政庁は、増料金のある航空通常郵便物の料金の納付につき、併合料金を定めることができる。

3 増料金は、運送料と密接な関係を有するものとし、その徴収額の合計は、原則として、支払うべき運送料の額をこえてはならない。

4 増料金は、利用される送達線路のいかんを問わず、同一名あて国の全領域について均一とする。

5 増料金は、差出しの際に納付する。

6 各郵政庁は、航空通常郵便物について適用する増料金の計算にあたり、添付されることがある公衆用の用紙の重量を算入することができる。

4. Les motifs relatifs au service postal visés à l'article 13, à l'exception de ceux qui entraînent des organes de l'Union postale universelle et des Unions régionales, et acquiescent aux surtaxes aériennes.

5. Les arrangements, tels qu'ils sont prévus à l'article 56, acquiescent aux taxes au moins égales à celle qui est appliquée dans le Pays d'origine, à une lettre inscrite dans la première section de poids.

Article 57

Sur taxes ou taxes combinées

1. Les Administrations établissent les surtaxes aériennes à percevoir pour l'acheminement. Elles ont la latitude d'adopter, pour la fixation des surtaxes, des échelons de poids inférieurs à ceux qui sont prévus à l'article 17.

2. Les Administrations peuvent fixer des taxes combinées pour l'acheminement des correspondances aérées sur taxes.

3. Les surtaxes doivent être en étroite relation avec les frais de transport et, en règle générale, leur fixation ne doit pas dépasser, dans l'ensemble, les frais à payer pour le transport.

4. Les surtaxes doivent être uniformes pour tout le territoire d'un même Pays de destination, quel que soit l'acheminement utilisé.

5. Les surtaxes doivent être acquittées au départ.

6. Chaque Administration est autorisée à tenir compte, pour le calcul de la surtaxe applicable, sans correspondance aérée, du poids des formules à l'usage du public éventuellement jointes.

第五十八条 料金納付の方法

増料金のある航空通常郵便物の料金の納付は、第二十二条に定める方法で、又は、たとえば「Taxe perçue : ... dollars... cents」の形式により、差出国の通貨で表わされた徴収額を示す手書きの数字で表示することができる。その表示は、特別の印影内若しくは特別の票符面に行ない、又はなんらかの方法で単に郵便物の名あて面に行なうことができる。その表示は、いかなる場合にも、差出局の日付印によつて証明されなければならない。

第五十九条

増料金のある航空通常郵便物で料金未納又は料金不足のもの

1 増料金のある航空通常郵便物であつて、料金が未納又は不足であり、かつ、差出人による補正が不可能であるものは、次のとおり取り扱う。

- (a) 料金未納の場合には、第二十一条及び第二十四条の規定に従つて取り扱う。差出しの際に料金を納付することが義務でない郵便物は、通例利用される運送方法で送達する。
- (b) 料金不足の場合において、納付された料金が航空増料金の額以上であるときは、航空路によつて送達する。もつとも、差出郵政庁は、納付された料金が航空増料金の額の七十五パーセント以上であるときは、航空路によつて運送する権能を有する。納付された料金がそれらの限度額未満であるときは、第二十一条の規定に従つて取り扱う。この(b)

Dans les modalités prévues à l'article 22, l'affranchissement des correspondances avertis surtaxes peut être représenté par une mention manuscrite en chiffres, de la somme perçue, exprimée en monnaie du Pays d'origine, sous la forme, par exemple, "Taxe perçue : ... dollars ... cents". Cette mention peut être figurée dans une grille spéciale ou sur une ligne ou encre spéciale, son encadre étant imprimé par le bureau d'origine, ou par le service postal de la destination de l'envoi. Dans tous les cas, la mention doit être apposée du timbre à date du lieu et du jour d'origine.

Article 59

Correspondances avertis surtaxes non ou insuffisamment affranchies

1. Les correspondances avertis surtaxes non ou insuffisamment affranchies dont la régularisation par les expéditeurs n'est pas possible sont traitées comme il suit :

- a) en cas d'absence totale d'affranchissement, les correspondances avertis surtaxes sont traitées conformément aux articles 21 et 24, les envois dont l'affranchissement n'est pas dû également au départ sont admissibles, par les moyens de transport normalement utilisés,

- b) en cas d'insuffisance d'affranchissement, les correspondances avertis surtaxes sont traitées par la voie aérienne, si les conditions de transport le permettent, et, si elles ne le permettent pas, par la voie terrestre. Elles sont représentées au moins 75 % de la surtaxe. Au delà de cette limite, les envois sont traités conformément à l'article 21. Dans les cas précédents, l'article 24 est applicable.

の場合には、第二十四条の規定を適用する。

- 2 徴収すべき料金の額が差出郵政庁によつて指示されていない場合には、名あて郵政庁は、増料金のある航空通常郵便物であつて、差出人の納付した料金が不足であるが同一重量で同一種類の増料金のない郵便物の料金の額以上であるものを、料金を徴収することなく配達する権能を有する。

第六十条 送達

- 1 郵政庁は、自国の航空通常郵便物の運送に利用する航空運送機関により、他の郵政庁から到着する航空通常郵便物を送達する。

- 2 航空業務を実施していない国の郵政庁は、郵便に利用される最も速達の線路によつて航空通常郵便物を送達する。平路面路による送達がなんらかの理由により航空線路の利用に比して有利である場合も、同様とする。

- 3 航空閉袋は、差立国の郵政庁の請求する線路によつて送達する。ただし、継越国の郵政庁がその線路を自己の閉袋の運送に利用している場合に限る。その送達が不可能であるとき、又は積換えの時間が十分でないときは、その旨を差立国の郵政庁に通知する。

第六十一条 空港における作業の実施

郵政庁は、自国の空港における航空閉袋の受領及び継送が、最良の状態で行なわれるように、必要な措置をとる。

2. Si le montant de la taxe à percevoir n'a pas été indiqué par l'Administration de destination à la feuille de distribution sans perception de taxes des correspondances, avec surtaxes, ou si l'administrateur a acquiescé, sans pour autant acquiescer, les taxes acquiescées par l'expéditeur représentent au moins l'admission d'un envoi sans surtaxe de même poids et de même catégorie.

Article 60
Admission

1. Les Administrations sont tenues d'accepter par les communications aéroennes les envois adressés pour le transport de leurs propres correspondances sans les envois de l'espèce qui leur demandent des aéro-Administrations.

2. Les Administrations des Pays qui ne disposent pas d'un service aéro-acceptent les correspondances adressées par les voies les plus rapides utilisables par le poste, il en est de même si, pour une raison quelconque, l'Administration par voie de surface offre des avantages sur l'utilisation des lignes aéroennes.

3. Les dépêches aéro-acceptées doivent être admissibles par la voie demandée par l'Administration du Pays d'origine sans mesure que cette voie soit utilisée par l'Administration du Pays de transit pour la transmission de ses propres dépêches. Si cela n'est pas possible ou si le temps pour le pontonnement n'est pas suffisant, l'Administration du Pays d'origine doit en être avisée.

Article 61
Exécution des opérations dans les aéroports

Les Administrations prennent les mesures utiles afin que soient assurés dans les aéroports conditions la réception et le traitement des dépêches aéro-acceptées dans les aéroports de leur Pays.

第六十二条 航空通常郵便物の税関検査

郵政庁は、自国あての航空通常郵便物の税関検査に関する作業が迅速に行なわれるように、必要な措置をとる。

第六十三条 航空通常郵便物の転送又は差出元への返送

1 住所を変更した受取人にあてた航空通常郵便物は、原則として、増料金のない通常郵便物について通例利用される運送方法で新たな名あて地に転送する。このため、第二十八条1から3までの規定を準用する。その運送方法は、配達不能の航空通常郵便物の差出元への返送にも利用する。

2 受取人（転送の場合）又は差出人（差出元への返送の場合）の明示的な請求がある場合において、これらの者が新たな航空路に係る増料金を納付することを約束し、又は第三者がその増料金を再発送局に納付するときは、当該郵便物は、航空路によつて転送し又は返送することができる。その受取人又は差出人が納付することを約束したときは、増料金は、原則として当該郵便物の配達の際に徴収され、配達郵政庁が取得する。

3 最初の運送において平面路により送達された通常郵便物は、2に定める条件で、航空路により国外に転送し又は差出元に返送することができる。そのような郵便物の名あて国内における航空路による転送は、その名あて国の規則に従う。

Article 62

Contrôle douanier des correspondances aéro

Les Administrations prennent toutes mesures utiles pour accélérer les opérations relatives au contrôle douanier des correspondances aéro à destination de leur Pays.

Article 63

Réexpédition ou renvoi à l'origine des correspondances aéro

1. En principe, toute correspondance aéro adressée à un destinataire ayant changé de résidence est réexpédiée sur sa nouvelle destination par le moyen de l'acheminement ordinaire pour la correspondance non surtaxée. A cet effet, l'article 28, §§ 1 à 3 est applicable par analogie. Ces mêmes moyens de transport sont utilisés pour le renvoi à l'origine des correspondances aéro non distribuées.

2. Sur demande expresse du destinataire (en cas de réexpédition) ou de l'expéditeur (cas de renvoi à l'origine) et si l'adresse ou le lieu de destination est connu, les objets acheminés par avion ne sont pas soumis à la surtaxe. Toutefois, si l'adresse ou le lieu de destination n'est pas connu, les objets sont soumis à la surtaxe. Dans les deux premiers cas, la surtaxe est perçue, en principe, au moment de la livraison et reste acquise à l'Administration d'origine.

3. Les correspondances transmises sur leur premier parcours par la voie de surface peuvent, dans les conditions prévues au § 2, être réexpédiées à l'étranger ou renvoyées à l'origine par la voie aérienne. La réexpédition de tels objets par la voie aérienne à l'intérieur du Pays de destination est soumise à la réglementation intérieure de ce Pays.

4 郵便物の一括転送に使用され、施行規則第三百二十九条の規定に従つて作成される特別封筒C 6及び郵袋は、増料金があるからじめ転送局に納付される場合及び受取人又は差出人が2の規定に従い新たな航空路に係る増料金を負担する場合を除くほか、増料金のない通常郵便物について通例利用される運送方法で新たな名あて地に送達する。

第二章 航空運送料

第六十四条 一般原則

- 1 全航空運送路に係る運送料は、
 - (a) 閉袋の場合には、差立国の郵政庁が負担する。
 - (b) 開袋・継越航空通常郵便物（誤送されたものを含む。）の場合には、これを他の郵政庁に引き渡す郵政庁が負担する。
- 2 1の規則は、継越料を免除される航空閉袋及び開袋・継越航空通常郵便物についても適用する。
- 3 運送料は、同一の運送路に関しては、その運送路において運航を行なう航空業務の事業費を分担することなくその運送路を利用するすべての郵政庁について均一とする。
- 4 名あて国内の航空運送料は、運送料の免除について取決めがある場合を除くほか、外国から到着するすべての航空閉袋につき、当該郵便物が航空路によつて継送されるかどうかを問わず、均一とする。
- 5 第四十八条の規定は、関係郵政庁の間に特別の取決めがある場合を除くほか、航空通常郵便物の運送に利用されること

4 Les enveloppes spéciales C 6 et les sacs, utilisés pour la réexpédition collective des lettres et correspondances, sont créés conformément aux dispositions de l'article 39 de la Convention. Ils sont utilisés pour les correspondances non surtaxées, à moins que les surtaxes ne soient acquiescées d'avance au bureau réexpéditeur ou que le destinataire, le cas échéant l'expéditeur, ne prenne à sa charge les surtaxes correspondantes au nouveau parcours aérien selon le 4.2.

Chapitre II

Frais de Transport aérien

Article 64

Principes généraux

1. Les frais de transport pour tout le parcours aérien sont :
 - a) lorsqu'il s'agit de lettres et sacs, à la charge de l'Administration du Pays d'origine,
 - b) lorsqu'il s'agit de correspondances avariées, à décharger, y compris celles qui sont mal adressées, à la charge de l'Administration qui remet les correspondances à une autre Administration.
2. Ces mêmes règles sont applicables aux dépêches avariées et aux correspondances avariées en transit à destination, exemples de frais de transit.

3. Les frais de transport doivent, pour un même parcours, être uniformes pour toutes les Administrations qui font usage de ce parcours sans participer aux frais d'exploitation du service ni des services aériens qui le desservent.

4. Tout accord prévoyant la gratuité des frais de transport, aérien, à l'extérieur du Pays de destination des avariés, est nul, et toutes les dépêches avariées provenant de l'étranger, qui ne courent pas d'abonnement ni ne sont payées par voie aérienne.

5. Tout entente spéciale entre les Administrations intéressées, l'article 48 s'applique aux correspondances avariées pour leurs parcours terrestres ou maritimes éventuels, toutefois, ne donnant lieu à aucun paiement de frais de transit.

2. L'identification des intervenants des lieux de calcul pour les correspondances.

こえない数の平均料金率に基づいて運送料を計算する権利を有する。各平均料金率は、それぞれ、名あて国の集団ごとに、その集団内の各名あて国において取り卸す郵便物の重量を基礎として定める。運送料の合計は、当該運送について支払うべき費用の額をこえてはならない。

3 開袋継続航空通常郵便物の航空運送料の差引計算は、原則として、十四日の期間について毎年一回作成する統計資料に基づき行なう。

4 差引計算は、誤送された通常郵便物、船舶内で差し出された通常郵便物又は送付回数が不規則であり若しくは数量の変動が大きい通常郵便物については、実際の重量を基礎として行なう。もつとも、この差引計算は、仲介郵政庁が当該郵便物の運送について報酬を受けることを請求しない限り、行なわない。

第六十七条 航空運送料の支払

1 航空閉袋の航空運送料は、2に定める例外を除くほか、利用された航空業務の属する国の郵政庁に支払う。

2 1の規定にかかわらず、
(a) 運送料は、当該航空閉袋が航空運送企業によつて引き継がれた空港の所在する国の郵政庁に支払うことができる。ただし、その郵政庁と関係航空業務の属する国の郵政庁との間で取決めを行なうことを条件とする。

(b) 航空運送企業に航空閉袋を引き渡す郵政庁は、利用された航空業務の属する国の郵政庁の同意を得たうえで、運送

a) déposé sur la base d'un service régulier et par le moyen le plus direct, 20 % (dont chaque, relatif à un groupe de Pays de destination, peut être mis en fonction du tonnage du courrier déposé aux diverses dates relatives de ce groupe. Le montant de ces frais ne peut dépasser, dans l'ensemble, ceux qui doivent être payés pour le transport.

3 Le décompte de l'usage du transport aérien des correspondances, selon le Tarif A, décompte à la fin, en principe, d'après les données de ces correspondances établies une fois par an pendant une période de quatre mois.

4 1. Le décompte s'effectue sur la base du poids réel (sauf si s'agit de correspondances mal admises, déposées à bord des navires ou remises à des fréquences irrégulières ou en quantités trop variables. Toutefois, le décompte n'est fait que si l'Administration intermédiaire demande à être rémunérée pour le transport de ces correspondances.

Article 67

Paiement des frais de transport aérien

1 Les frais de transport aérien relatifs aux dépêches aérographes, sauf les exceptions prévues au § 2, payables à l'Administration du Pays dont dépend le service aérographique.

2 Par dérogation au § 1 :

a) Les frais de transport aérographique des pays à l'Administration du Pays ou se trouve l'aéroport dans lequel les dépêches aérographes ont été prises en charge par l'entreprise de transport aérien, sont reversés d'un accord entre cette Administration et celle du Pays dont dépend le service aérographique.

b) L'Administration qui reçoit des dépêches aérographes ne peut pas se faire payer directement les frais de transport aérographique, mais elle peut se faire payer la totalité du paiement, moyennant l'accord de l'Administration du Pays dont dépend le service aérographique.

路の一部又は全部に係る運送料につきその企業と直接に決済することができる。

3 開袋継続航空通常郵便物の航空運送料は、当該郵便物の継続を行なう郵政庁に支払う。

第六十八条 所定の線路からそれた閉袋の航空運送料

所定の線路からそれた航空運送料

1 運送の途中で所定の線路からそれた閉袋の差立郵政庁は、引渡明細表 A V 7 に記載された取卸空港までのその閉袋の運送料を支払う。

2 1 の差立郵政庁は、閉袋が名あて地に到着するように実際に運送されるその後の運送路に係る継続の費用をも支払う。

3 所定の線路からそれた閉袋が運送されるその後の運送路について生ずる追加の費用は、次の郵政庁が償還する。

- (a) 送達の過誤を犯した業務が属する郵政庁
- (b) 引渡明細表 A V 7 に記載された地点以外の地点での取卸しをした航空会社に支払われる運送料を取り立てた郵政庁

第六十九条 亡失し又は損傷した郵便物の航空運送料

亡失し又は損傷した郵便物の航空運送料

郵便物が航空機の事故その他航空運送企業の責任を生ずる理由によつて亡失し又は損傷した場合には、差出郵政庁は、その郵便物の航空運送に関し、利用した線路の行程のいずれの部分についても支払を免除される。

最終規定

第四部 最終規定

3. Les frais relatifs au transport aérien des correspondances aérien en transit a destination sont payés a l'Administration qui assure le rattachement des correspondances.

Article 68

Frais de transport aérien des dépêches avertis

1. L'Administration d'origine d'une dépêche avertis en cours de route doit payer les frais de transport de cette dépêche jusqu'à l'aéroport de destination initialement prévu sur le bordereau de transit A V 7.

2. Elle règle également les frais de rattachement relatifs aux parcours aériens réellement effectués sous par la dépêche pour parvenir jusqu'à son lieu de destination.

3. Les frais supplémentaires résultant des parcours aériens sous par la dépêche avertis sont remboursés, dans les conditions suivantes :

a) par l'Administration dont les services ont commis l'erreur d'acheminement

b) par " l'Administration qui a perçu les frais de transport avertis et la compagnie aérienne ayant effectué le débarquement en un lieu autre que celui qui est indiqué sur le bordereau de transit A V 7 "

Article 69

Frais de transport aérien des lettres en perdition avertis

En cas de perte ou de destruction du contenu des lettres avertis, l'Administration avertis ou, toute autre entente engageant la responsabilité de l'entreprise de transport aérien, l'Administration d'origine ou, toute autre entente de tout paiement, pour atténuer par le fait que c'est du fait de la ligne empruntée, au lieu du transport aérien du courrier perdue ou détruite.

Quatrième partie

Dispositions finales

第七十条 この条約及びその施行規則に關する議案の承認の条件

1 この条約及びその施行規則に關する議案で大会議に提出されたものは、実施されるためには、出席しかつ投票する加盟国の過半数による議決で承認されなければならない。投票の際には、大会議に代表された加盟国の半数以上が出席していなければならない。

2 この条約及びその施行規則に關する議案で大会議から大会議までの間に提出されたものは、実施されるためには、次の数の賛成票を得なければならない。

(a) 第一条から第十五条まで（第一部）、第十六条、第十七条、第十八条の表(e)及び(1)から(n)まで、第二十一条、第二十四条、第三十七条、第三十八条、第四十条から第五十三条まで（第二部）、第七十条及び第七十一条（第四部）、最終議定書のすべての条並びに施行規則第二百二条から第四百条まで、第四百五条1、第四百二十五条、第四百五十五条、第四百五十九条、第四百七十条、第四百七十一条及び第二百二条の規定の改正に關する議案の場合には、投票の総数

(b) (a)に掲げる規定以外の規定の実質的改正に關する議案の場合には、投票の三分の二以上

(c) 次の場合には、投票の過半数

一 この条約及びその施行規則の規定（a）に掲げるものを除く。）の編集上の改正に關する議案の場合

二 この条約並びにその最終議定書及び施行規則の規定の

万国郵便条約

Article 70
Conditions d'approbation des propositions concernant la Convention
et son Règlement d'exécution

1. Pour devenir exécutoires, les propositions soumises au Congrès et relatives à la présente Convention et à son Règlement doivent être approuvées par la majorité des Pays membres présents et votants. La moitié des Pays membres représentés au Congrès doivent être présents au moment du vote.

2. Pour devenir exécutoires, les propositions introduites entre deux Congrès et relatives à la présente Convention et à son Règlement doivent réunir :

a) l'assentiment des suffrages 5/15 (sauf de modifications aux articles 1 à 15 (première partie), 16, 17, 18, articles 21, 22, 23, 24, 27, 28, 40 à 53 (deuxième partie), 70 et 71, figurant dans l'annexe de la Convention, à tous les articles de son Protocole final et aux articles 102 à 104, 106, 8, 126, 159, 170, 171 et 202 de son Règlement.

b) les deux tiers des suffrages s'il s'agit de modifications de fond à des dispositions autres que celles qui sont mentionnées sous lettre a).

c) la majorité des suffrages 5/15 s'agit :

1. de modifications d'ordre rédactionnel aux dispositions de la Convention et de son Règlement autres que celles qui sont mentionnées sous lettre a),

2. de l'interprétation des dispositions de la Convention, de son Protocole final et de son Règlement, hors le

解釈に関する議案の場合。ただし、憲章第三十二条に規定する仲裁に付すべき紛議の場合を除く。

第七十一条 この条約の効力発生及び有効期間

この条約は、千九百七十一年七月一日に効力を生じ、次回の大会議の文書の効力発生の時まで効力を有する。

以上の証拠として、加盟国政府の全権委員は、連合所在国の政府に寄託されるべきこの条約の本書一通に署名した。大会議開催国の政府は、その謄本一通を各締約国に送付する。

千九百六十九年十一月十四日に東京で作成した。

(署名欄省略)

cas de différend à soumettre à l'arbitrage prévu à l'article 32 de la Constitution.

Article 71

Mise à exécution et durée de la Convention

La présente Convention sera mise à exécution le 1^{er} juillet 1971 et durera : en vigueur indéfinie, la mise à exécution des Actes du prochain Congrès.

En foi de quoi, les Représentants des Gouvernements des Pays membres ont signé la présente Convention en un exemplaire qui restera déposé aux Archives du Gouvernement du Pays-siège de l'Union. Une copie en sera remise à chaque Partie par le Gouvernement du Pays-siège du Congrès.

Fait à Tokyo, le 14 novembre 1969

この条約
の効力発
生及び有
効期間

末文

○万国郵便条約の最終議定書

下名の全権委員は、本日付けで締結された万国郵便条約に署名するにあたり、次のとおり協定した。

第一条 郵便物の所屬

1 条約第四条の規定は、南アフリカ共和国、オーストラリア連邦、バルバドス、ブータン、ボツワナ共和国、カナダ、サイラス共和国、ガーナ、グレート・ブリテン及び北部アイルランド連合王国、グレート・ブリテン及び北部アイルランド連合王国政府が国際関係进行处理する海外領土、ガイアナ、アイルランド、ジャマイカ、ケニア、クウェイト、マレーシア、マラウイ、マルタ、モリシヤス、ナウル共和国、ナイジェリア連邦共和国、ニュー・ジールランド、ウガンダ、カタール、アラブ連合共和国、シエラ・レオーネ、シンガポール、スワジランド王国、タンザニア連合共和国、トリニダード・トバゴ、イエメン・アラブ共和国、南イエメン人民共和国及びザンビア共和国については、適用しない。

2 条約第四条の規定は、受取人が自己あての郵便物が到着する旨の通知を受けた後においては差出人の請求による通常郵便物の取戻し又はあて名変更が許されないことを法令で定めているデンマークについても、適用しない。

第二条 点字郵便物の郵便料金の免除に対する例外

PROTOCOLE FINAL DE LA CONVENTION POSTALE UNIVERSELLE

Au moment de procéder à la signature de la Convention postale universelle conclue à la date de ce jour, les Plenipotentiaires soussignés sont convenus de ce qui suit:

Article I

Appartenance des envois postaux

1 L'article 4 ne s'applique pas à la République de l'Afrique du Sud, au Commonwealth de l'Australie, à la Belgique, au Brézet, à la République du Botswana, au Canada, à la République de Chypre, au Ghana, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, aux Territoires d'outre-mer dont les relations internationales sont assurées par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à la Guinée, à l'Irlande, à la Jamaïque, au Kenya, à Koweït, à la Malaisie, au Malawi, à Malte, à Maurice, à la République de Namur, à la République fédérale de Nigéria, à la Nouvelle-Zélande, à l'Ouganda, à Qatar, à la République Arabe Unie, à la Serra Leone, au Singapour, au Royaume du Swaziland, à la République Unie de l'Arabie, à l'Arabie Saoudite, à la République Arabe du Yémen, à la République Populaire du Yémen du Sud et à la République de Zambie.

2 Cet article ne s'applique pas non plus au Danemark dont la législation ne permet pas le retrait ou la modification d'adresse des envois de sa poste aux lettres, à la demande de l'expéditeur, à partir du moment où le destinataire a été informé de l'adresse d'un envoi, à son adresse.

Article II

Exemption à la franchise postale en faveur des dégrammes

点字郵便物の郵便料金の免除の例に対する

内国業務において点字郵便物につき郵便料金の免除を認めていない加盟国は、条約第十五条の規定にかかわらず、同条に規定する普通料金及び特別料金を徴収する権能を有する。もつとも、これらの料金は、自国の内国業務の料金の額をこえることができない。

第三条 相当額、最高限度額及び最低限度額

1 各加盟国は、次の表に従い、条約第十七条1に定める料金を、その六十パーセントを限度として引き上げ、又はその三十パーセントを限度として引き下げる権能を有する。

郵便物	重量段階	料金(サンチーム)	
		最高限度額	最低限度額
書状	二〇グラムまで	四八	二一
	二〇グラムをこえ五〇グラムまで	八八	三八・五
	五〇グラムをこえ一〇〇グラムまで	一二二	四九
	又は		
	二〇グラムをこえ一〇〇グラムまで	一一二	四九
	一〇〇グラムをこえ二五〇グラムまで	二五六	一一二
郵便葉	二五〇グラムをこえ五〇〇グラムまで	四八〇	二一〇
	五〇〇グラムをこえ一、〇〇〇グラムまで	八〇〇	三五〇
	一、〇〇〇グラムをこえ二、〇〇〇グラムまで	一二八〇	五六〇
	二、〇〇〇グラムをこえ三、〇〇〇グラムまで	三二二	一四

Par dérogation à l'article 15, les Pays membres qui n'accordent pas, dans leur service intérieur, la franchise postale aux déogrammes ont la faculté de percevoir les taxes d'affranchissement et les taxes spéciales visées à l'article 15 et qui ne peuvent toutefois être supérieures à celles de leur service intérieur.

Article III

Équivalents. Limites maximales et minimales

1. Chaque Pays membre a la faculté de majorer de 60 % ou de réduire de 30 % au maximum, les taxes prévues à l'article 17/1¹, conformément aux indications du tableau ci-après:

Emiss	Emission de poids	Taxes	
		Limites supérieures	Limites inférieures
1	2	3	4
Lettres	moins de 20 g	c	c
	au-dessus de 20 g jusqu'à 50 g	48	21
	au-dessus de 50 g jusqu'à 100 g	112	38 5
	au-dessus de 100 g jusqu'à 250 g	112	49
	au-dessus de 250 g jusqu'à 500 g	286	112
	au-dessus de 500 g jusqu'à 1000 g	800	350
Cartes postales	au-dessus de 1000 g jusqu'à 2000 g	1 280	560
		32	14

印刷物			
一〇〇グラムまで	二四	一〇・五	
二〇〇グラムをこえ五〇〇グラムまで	三二	一四・五	
五〇〇グラムをこえ一〇〇〇グラムまで	四〇	一七・五	
又は			
二〇〇グラムをこえ一〇〇〇グラムまで	四〇	一七・五	
一〇〇〇グラムをこえ二五〇〇グラムまで	六四	二八	
二五〇〇グラムをこえ五〇〇〇グラムまで	一二二	四九	
五〇〇〇グラムをこえ一〇〇〇〇グラムまで	一九二	八四	
一〇〇〇〇グラムをこえ一五〇〇〇グラムまで	三二〇	一四〇	
追加の一、一〇〇〇グラムの段階ごとに	一六〇	七〇	
点字郵便物			
一〇〇グラムまで	四八	二一	
一〇〇〇グラムをこえ二五〇〇グラムまで	九六	四二	
二五〇〇グラムをこえ五〇〇〇グラムまで	一六〇	七〇	
五〇〇〇グラムをこえ一〇〇〇〇グラムまで	二八八	一二六	

2 選定した料金の間には、基本料金の間の割合と同一の割合ができる限り保持されなければならない。各郵政庁は、その選定した料金につき、自国の貨幣制度の便宜に従つて端数を切り上げ又は切り捨てる権能を有する。

3 加盟国は、重量百グラムまでの書状、郵便葉書、重量百グラムまでの印刷物及び重量百グラムまでの小形包装物については、1及び2の規定にかかわらず、例外として、最高限六十パーセントの引上率を最高限百パーセントまでの率とすることができる。したがつて、この場合には、次の表に定める最高限度額を適用することができる。

Imprimés	jusqu'à 20 g	facturation de poids	24	10,5
au-dessus de 20 g jusqu'à 50 g	50 g	32	32	14
au-dessus de 50 g jusqu'à 100 g	100 g	40	40	17,5
au-dessus de 100 g jusqu'à 250 g	250 g	64	64	28
au-dessus de 250 g jusqu'à 500 g	500 g	112	112	49
au-dessus de 500 g jusqu'à 1000 g	1000 g	224	224	98
au-dessus de 1000 g	per déduction supplémentaire de 1000 g	160	160	70
Cartes postales				
Petits paquets	jusqu'à 100 g	48	21	
au-dessus de 100 g jusqu'à 250 g	250 g	86	42	
au-dessus de 250 g jusqu'à 500 g	500 g	160	70	
au-dessus de 500 g jusqu'à 1000 g	1000 g	288	126	

2. Les taxes choisies doivent, autant que possible, être entre elles dans les mêmes proportions que les taxes de base, chaque Administration postale ayant la liberté d'arrondir ses taxes en plus ou en moins, selon le cas et suivant les convenances de son système monétaire.

3. A titre exceptionnel et par dérogation aux §§ 1 et 2, les Pays membres sont autorisés à porter le taux de majoration de 60 % à 100 % au maximum pour les lettres jusqu'à 100 g, pour les cartes postales, pour les imprimés jusqu'à 100 g et pour les petits paquets jusqu'à 100 g et, par conséquent, à appliquer dans ces cas des limites supérieures suivantes:

郵便物	重量段階	最高限度 額(サン チーム)
書状	二〇グラムまで 一〇グラムをこえ五〇グラムまで 五〇グラムをこえ一〇〇グラムまで 又は 一〇グラムをこえ一〇〇グラムまで	六〇 一一〇 一四〇 一四〇
郵便葉書		四〇
印刷物	二〇グラムまで 二〇グラムをこえ五〇グラムまで 五〇グラムをこえ一〇〇グラムまで 又は 二〇グラムをこえ一〇〇グラムまで	三〇 四〇 五〇 五〇
小形包装物	一〇〇グラムまで	六〇

4 加盟国は、第一重量段階(場合により五十グラムの任意の
な重量段階)の印刷物については、2の規定にかかわらず、
暫定的に、かつ、おそくとも千九百七十二年十月一日まで、
他の通常郵便物について適用される料金の引下率と異なる引
下率を適用することができる。いかなる場合にも、印刷物の
第一重量段階の料金は九サンチームを下ろすことができな
いものとし、五十グラムの任意的な重量段階の料金は十二サンチ
ームを下ろすことができない。

第四条 追加料金

追加料金
加盟国は、書状及び郵便葉書以外の郵便物については、条約
第十七条の規定にかかわらず、例外的に、条約第四十九条に規

Letres	jusqu'à 20 g [au-dessus de 20 g jusqu'à 50 g] [au-dessus de 50 g jusqu'à 100 g] au-dessus de 20 g jusqu'à 100 g	« Lettres de poids facilités » [60 110 140 140]
Cartes postales		40
Imprimés	jusqu'à 20 g [au-dessus de 20 g jusqu'à 50 g] [au-dessus de 50 g jusqu'à 100 g] au-dessus de 20 g jusqu'à 100 g	30 40 [50 50]
Petits paquets	jusqu'à 100 g	60

4. Par dérogation à l'article 17, les Pays membres sont autorisés, provisoirement et au plus tard jusqu'au
1^{er} octobre 1972, à appliquer au premier échelon de poids et éventuellement à l'échelon facultatif de 50 grammes
des imprimés une réduction de taxe différente de celle qui est appliquée aux autres envois de la poste aux lettres.
En aucun cas, la taxe du premier échelon de poids des imprimés ne peut être inférieure à 9 centimes et celle de
l'échelon facultatif de 50 grammes, inférieure à 12 centimes.

Article IV
Taxes supplémentaires

Par dérogation à l'article 17, les Pays membres ont exceptionnellement le droit d'appliquer uniformément
aux envois autres que les lettres et les cartes postales des taxes supplémentaires qui ne peuvent de compenser
les dépenses occasionnées par le remboursement des frais de transport de l'objet de l'envoi.
En aucun cas, la taxe du premier échelon de poids des imprimés ne peut être inférieure à 9 centimes et celle de
l'échelon facultatif de 50 grammes, inférieure à 12 centimes.

定する平面路の到着国際郵便物に係る国内費用の支払のための経費を償うに足りる追加料金を、前条1及び3に定める最高限度額の範囲内で一律に適用する権利を有する。

第五条 印刷物の料金の適用に対する例外

加盟国は、例外として、印刷物の料金を、内国業務の同種の郵便物について自国の法令で定める料金率にまで引き上げることができる。

第六条 常衡オンス及び常衡ポンド

内国制度によりメートル法重量制を採用することができない加盟国は、条約第十七条1の表にかかわらず、同表の重量段階に代えて、これに相当する次の重量段階を採用する権能を有する。

二〇グラムまで	一オンス
五〇グラムまで	二オンス
一〇〇グラムまで	四オンス
二五〇グラムまで	八オンス
五〇〇グラムまで	一ポンド
一、〇〇〇グラムまで	二ポンド
追加の一、〇〇〇グラムごとに	二ポンド

第七条 封筒に入れた郵便物の大きさ

Article V Exception à l'application du tarif des imprimés

A titre exceptionnel, les Pays membres sont autorisés à porter la taxe des imprimés jusqu'aux taux prévus par leur législation pour les envois de même nature du service intérieur.

Article VI Once et livre avoirdupois

Par dérogation à l'article 17 § 1, tableau, les Pays membres qui, à cause de leur régime intérieur, ne peuvent adapter le type de poids métrique d'envoi ont la faculté de substituer aux échelons de poids prévus à l'article 17, § 1, les équivalents suivants:

Jusqu'à 20 g	1 oz.
Jusqu'à 50 g	2 oz.
Jusqu'à 100 g	4 oz.
Jusqu'à 250 g	8 oz.
Jusqu'à 500 g	1 lb.
Jusqu'à 1000 g	2 lb.
par 1000 g en sus 2 lb.	

Article VII Dimensions des envois sous enveloppe

万国郵便条約

封筒に入
れた郵便
物の大き
さ

長さ最小限百ミリメートル、幅最小限七十ミリメートルの封筒に入れた郵便物は、条約第十七条1の規定にかかわらず、千九百七十三年十月一日まで差出しを認められる。

第八条 定形郵便物

定形郵便

定形郵便物に関する条約第十七条2の規定は、千九百七十三年十月一日から適用する。

第九条 封筒に入れた郵便物の大きさに対する例外

封筒に入
れた郵便
物の大き
さに対す
る例外

カナダ、アメリカ合衆国、ケニア、ウガンダ及びタンザニアの郵政庁は、勸奨される大きさをこえる型の封筒が自国において広く使用されている限り、その使用を抑制する義務を有しない。

第十条 航空書簡の大きさの最小限度

航空書簡
の大きさ
の最小限

バルバドス、ブータン、ガイアナ、インド、ナイジェリア及びバキスタンの郵政庁は、航空書簡については、条約第十七条1の表及び条約第五十五条の規定にかかわらず、千九百七十三年十月一日まで、長さ最小限百ミリメートル、幅最小限七十ミリメートルの大きさを認めることができる。

第十一条 小形包装物

Pe dérogation à l'article 17, § 1, les envois sous enveloppe de format minimal 70 x 100 mm sont admis jusqu'au 1^{er} octobre 1973.

Article VIII

Envois normalisés

L'article 17, § 2, concernant les envois normalisés est applicable à partir du 1^{er} octobre 1973.

Article IX

Dérogation aux dimensions des envois sous enveloppe

Les Administrations du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Kenya, de l'Ouganda et de la Tanzanie ne sont pas tenues de décourager l'emploi d'enveloppes dont le format dépasse les dimensions recommandées, lorsque ces enveloppes sont largement utilisées dans leur pays.

Article X

Dimensions minimales des aérogrammes

Pe dérogation à l'article 17, § 1, tableau 5, l'article 55, les Administrations postales de Barbade, du Bhoutan, de la Guyane, de l'Inde, du Népal et du Pakistan sont autorisées, jusqu'au 1^{er} octobre 1973, à admettre pour les aérogrammes des dimensions minimales qui ne sont pas inférieures à 70 x 100 mm.

Article XI

Petits paquets

重量五百グラムをこえる小形包装物の交換に参加する義務は、その交換を行なうことができない加盟国については適用しない。

第十二条 印刷物に関する規定に対する例外

郵政庁は、印刷物については、条約第十七条1の規定にかかわらず、五十グラムの第一重量段階を適用することができる。

第十三条 書留書状への貴重品の封入に対する例外

1 サウディ・アラビア、アルゼンティン共和国、ブータン、ブラジル連邦共和国、チリ、エル・サルヴァドル、イラン、メキシコ、ネパール、バキスタン、ペルー、アラブ連合共和国及びヴェネズエラ共和国の郵政庁は、条約第十七条10の規定にかかわらず、同条10に掲げる貴重品を書留書状に封入することを許さないことができる。

2 インド郵政庁は、条約第十七条10の規定にかかわらず、同条10に掲げる貴重品を普通書状又は書留書状に封入することを許さないことができる。

第十四条 外国における通常郵便物の差出し

いずれの加盟国も、その領域内に居住する差出人が外国において定められた一層低い料金の利益を受けるためにその外国において差し出し又は差し出させる通常郵便物を送達し又は受取

L'obligation de participer à l'échange des petits paquets dépassant le poids de 500 g ne s'applique pas aux Pays membres qui sont dans l'impossibilité d'assurer cet échange.

Article XII

Exception aux dispositions concernant les imprimés

Par dérogation à l'article 17 § 1, les Administrations postales sont autorisées à appliquer aux imprimés un premier échelon de poids de 50 g

Article XIII

Exception à l'inclusion de valeurs dans les lettres recommandées

1. Par dérogation à l'article 17 § 10, sont autorisées à ne pas admettre dans les lettres recommandées les valeurs mentionnées audit § 10, les Administrations postales des Pays ci-après: Arabie Saoudite, République Argentine, Bhoutan, République fédérative du Brésil, Chili, El Salvador, Iran, Mexique, Népal, Pakistan, Pérou, République Arabe Unie, République de Venezuela.

2. Par dérogation à l'article 17 § 10, l'Administration postale de l'Inde est autorisée à ne pas admettre dans les lettres ordinaires ou recommandées les valeurs mentionnées audit § 10.

Article XIV

Depuis à l'étranger d'envois de la poste aux lettres

Aucun Pays membre n'est tenu d'admettre, ni de distribuer aux destinataires, les envois de la poste aux lettres qui sont adressés par un ressortissant d'un pays membre à un autre pays membre, ou à un pays étranger, en vue de bénéficier des taxes plus basses qui sont établies en vue de favoriser les envois de la poste déposés en gare de transit, ou de tels dépôts soient ou non effectués en vue de bénéficier des taxes plus basses. La règle s'applique sans distinction soit aux envois préparés dans le Pays habité par l'expéditeur et transportés ensuite à travers la frontière, soit aux envois effectués dans un Pays étranger. L'Administration intéressée

人に配達する義務を有しない。そのような郵便物が多量に差し出される場合には、その差出しが一層低い料金の利益を受けるために行なわれるかどうかを問わず、同様とする。この規則は、差出人が居住国において準備した後に国境を越えて搬出した郵便物についても、また、外国において作成した郵便物についても、差別なく適用する。関係郵政庁は、当該郵便物を差出元に返送し、又はこれに内国料金を課する権利を有する。料金徴収の方法は、関係郵政庁の選択にゆだねる。

第十五条 国際返信切手券

郵政庁は、条約第二十五条一の規定にかかわらず、国際返信切手券を発売せず、又はその売りさばきを制限する権能を有する。

第十六条 取戻し及びあて名の変更又は訂正

条約第二十七条の規定は、差出人の請求による通常郵便物の取戻し又はあて名変更が許されないことを法令で定めている南アフリカ共和国、オーストラリア連邦、バルバドス、ブータン、ビルマ、ボツワナ共和国、カナダ、サイプラス共和国、グレート・ブリテン及び北部アイルランド連合王国、グレート・ブリテン及び北部アイルランド連合王国政府が国際関係を処理する海外領土の一部、ガイアナ、アイルランド、ジャマイカ、ケニア、クウェイト、レソト王国、マレーシア、マラウイ、マルタ、モリシアス、ナウル共和国、ナイジェリア連邦共和国、ニュージーランド、ウガンダ、カタール、シエラ・レオネ、シ

a le droit ou de renvoyer les envois en question à l'origine, ou de les frapper de surtaxes inférieures. Les modalités de la perception des taxes sont laissées à son choix.

Article XV

Coupons-réponse internationaux

Pas de dérogation à l'article 25, § 1, les Administrations postales ont la faculté de ne pas se charger du débit des coupons-réponse internationaux ou d'en limiter la vente.

Article XVI

Retrait. Modification ou correction d'adresse

L'article 27 ne s'applique pas à la République de l'Afrique du Sud, au Commonwealth de l'Australie, à la Barbade, au Bhoutan, à la Birmanie, à la République du Botswana, au Canada, à la République de Chypre, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à ceux des Territoires d'outre-mer dont les relations internationales sont assurées par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à la Guinée, à l'Inde, à la République de l'Indonésie, à la Jamaïque, à la République de Malaisie, à Malte, à Maurice, à la République de Malawi, à la République du Maroc, à la République de Népal, à la Nouvelle-Zélande, à l'Ouganda, à Qatar, à la Sierra Leone, à Singapour, au Royaume du Swaziland, à la République Unie de Taïwan, à Trinité et Tobago, à la République Populaire du Yémen du Sud et à la République du Zambie, dont la législation ne permet pas le retrait ou la modification d'adresse d'envois de la poste aux lettres à la demande de l'expéditeur. En outre, la République Argentine ne donne cours aux demandes de retrait ou de modification d'adresse en provenance des Pays ayant fait des réserves à l'article 27.

ンガボール、スワジランド王国、タンザニア連合共和国、トリニダード・トバゴ、南イエメン人民共和国及びザンビア共和国については、適用しない。また、アルゼンティン共和国は、条約第二十七条の規定について留保を行なった国から発する取戻し又はあて名変更の請求には応じない。

第十七条 普通料金以外の特別料金

1 条約第十七条の料金以外の特別料金につき条約第十八条の料金をこえる料金を内国業務において適用する加盟国は、国際業務においてもこの料金を適用することができる。

2 アルゼンティン共和国、キューバ共和国、ペルー及びフィリピンの郵政庁は、条約第十八条の表(1)第三欄の規定にかかわらず、書留とする特別の郵袋によつて差し出す印刷物を引き受けないことができる。したがつて、その郵便物につき条約第四十条に規定する特別の賠償金は、これらの郵政庁に請求することができない。

第十八条 シベリア横断鉄道、アンデス横断鉄道及びナセル湖經由の特別継越料

1 ソヴィエト社会主義共和国連邦の郵政庁は、シベリア横断鉄道を經由して継越運送される通常郵便物については、条約第四十八条1の表一の継越料に加えて一キログラムごとに一フラン五十サンチームの補充料を徴収することができる。

万国郵便条約

1. Les Pays-membres qui appliquent dans leur service intérieur, pour les taxes spéciales autres que les taxes d'affranchissement prévues à l'article 17, des taux supérieurs à ceux qui sont fixés à l'article 18, sont autorisés à appliquer ces mêmes taux dans le service international.

Article XVII
Taxes spéciales autres que les taxes d'affranchissement

2. Par dérogation à l'article 18, lettre II, 3^e colonne, les Administrations postales de la République Argentine, de la République de Cuba, du Pérou et des Philippines sont autorisées à ne pas accepter les imprimés expédiés par sacs spéciaux recommandés. Par conséquent, l'indemnité spéciale prévue pour ces envois à l'article 40 § 2, n'est pas exigible desdites Administrations.

Article XVIII
Frais spéciaux de transit par le Transsibérien, le Transandin
et le lac Nasar

1. L'Administration postale de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes est autorisée à percevoir un supplément de 150 franc en plus des frais de transit mentionnés à l'article 48 § 1, 1^{er} paragraphe, pour chaque kilogramme d'envois de la poste aux lettres transporté en transit par le Transsibérien.

万国郵便条約

五五八

の特別
越料
越料

2 アルゼンティン共和国の郵政庁は、アンデス横断鉄道の自国に属する区間を経由して継続運送される通常郵便物については、条約第四十八条1の表一の継続料に加えて一キログラムごとに三十サンチームの補充料を徴収することができる。

3 アラブ連合共和国及びスーダン民主共和国の郵政庁は、シヤラール（アラブ連合共和国）とワディ・ハルファ（スーダン）との間でナセル湖を経由する通常郵便物の継続郵袋については、条約第四十八条1の表の継続料に加えて一個ごとに五十サンチームの補充料を徴収することができる。

第十九条 アフガニスタンのための特別の継続しの条件

アフガニスタンの郵政庁は、運輸及び通信の手段についての特別の困難のため、条約第四十八条1の規定にかかわらず、暫定的に、閉袋及び開袋通常郵便物の自国を経由する継続しを同郵政庁と関係郵政庁との間で特別に取りきめる条件に従って行なうことができる。

第二十条 アデンにおける特別保管料

南イエメン人民共和国の郵政庁は、アデンにおいて保管するすべての閉袋については、陸路又は海路の継続しの報酬を受けていない限り、例外として、郵袋一個ごとに四十サンチームの料金を徴収することができる。

2. L'Administration postale de la République Argentine est autorisée à percevoir un supplément de 30 centimes sur les lettres recommandées à l'article 48 § 1.1¹ parvenus territoriaux pour chaque kilogramme d'envoi de la poste aux lettres transporté en train par la section argentine du "Ferrocarril Transandin".

3. Les Administrations postales de la République Arabe Unie et de la République Démocratique du Soudan sont autorisées à percevoir un supplément de 50 centimes sur les frais de transit mentionnés à l'article 48 § 1.1 pour chaque sac de la poste aux lettres en transit par le lac Nasser entre Sfarail (IRAQ) et Wadi Halfa (Soudan).

Article XIX

Conditions spéciales de transit pour l'Afghanistan

Par dérogation à l'article 48 § 1.1, l'Administration postale de l'Afghanistan est autorisée, pour des raisons de difficulté, à déroger temporairement, en matière de moyens de transport et de communication, aux dispositions relatives aux lettres recommandées, en vue de permettre à découvrir à travers son pays, à des conditions spécialement convenues entre elle et les Administrations postales intéressées.

Article XX

Frais d'entrepôt spéciaux à Aden

A titre exceptionnel, l'Administration postale de la République Populaire du Yémen du Sud est autorisée à percevoir un supplément de 40 centimes par sac pour toutes les dépêches recommandées à Aden, pourvu que cette Administration ne réclame aucune rémunération au titre du transit territorial ou maritime pour ces dépêches.

アデンに
おける特
別保管料

アフガニ
スタンの
ための特
別継続し
の条件

第二十一条 例外的航空増料金

ソヴィエト社会主義共和国連邦の郵政庁は、自国の特殊な地理的位置にかんがみ、世界のすべての国に対し、ソヴィエト社会主義共和国連邦の全領域において均一の航空増料金を適用する権利を留保する。この航空増料金は、航空路による通常郵便物の運送から生ずる実際の費用の額をこえないものとする。

第二十二条 差出国が指示する線路による送達の強制

1 ユーゴスラヴィア社会主義連邦共和国は、航空閉袋の郵便票札(AV8)に記載した線路に関する指示に従って行なわれた運送の費用のみを認める。

2 白ロシア・ソヴィエト社会主義共和国、ルーマニア社会主義共和国、ウクライナ・ソヴィエト社会主義共和国及びソヴィエト社会主義共和国連邦の郵政庁は、航空閉袋の郵便票札(AV8)及び引渡明細表(AV7)に記載する線路に関する指示に従って行なわれた運送の費用のみを認める。

以上の証拠として、下名の全権委員は、規定が条約の本文中にある場合と同一の効力及び同一の価値を有するこの議定書を作成し、連合所在国の政府に寄託されるべき本書一通に署名した。大会議開催国の政府は、その謄本一通を各締約国に送付する。

En raison de la situation géographique spéciale de l'URSS, l'Administration postale de ce Pays se réserve le droit d'appliquer une surtaxe uniforme sur tout le territoire de l'URSS, pour tous les Pays du monde. Cette surtaxe ne dépassera pas les tarifs occasionnels pour le transport, par voie aérienne, des envois de la poste aux lettres.

1 La République Socialiste Fédérative de Yougoslavie ne reconnaît que les frais du transport effectués en conformité avec la disposition concernant la ligne indiquée sur les étiquettes des sacs (AV 8) de la dépêche-avion.

2 Les Administrations postales de la République Socialiste de Biélorussie, de la République Socialiste de Roumanie, de la République Socialiste d'Ukraine et de l'Union des Républiques Socialistes ne reconnaissent que les frais de transport effectués en conformité avec la disposition concernant la ligne indiquée sur les étiquettes des sacs (AV 8) de la dépêche-avion et sur les bordereaux de livraison AV 7.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires ci-dessous ont dressé le présent Protocole, qui aura la même force et la même valeur que ses dispositions étaient inscrites dans le texte même de la Convention, et ils l'ont signé en un exemplaire qui restera déposé aux Archives du Gouvernement du Pays-siège de l'Union. Une copie en sera remise à chaque Partie par le Gouvernement du Pays-siège du Congrès.

千九百六十九年十一月十四日に東京で作成した。

Fait à Tokyo, le 14 novembre 1968.

(署名欄省略)

(参考)

この条約は、国際郵便業務について適用する規則、通常郵便物に関する規定、責任、賠償金の支払、償還に関する規定及び航空通常郵便物に関連する規定等を定め、最終議定書はこの条約が規定する原則に対する例外を定めている。